MAIRIE DE SAINTE-GEMME-MORONVAL	mairie@sainte-gemme-moronval.fr
TEL: 02 37 43 72 15	
NOM:	Classe :
Prénom:	

## **CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE**

## **BULLETIN D'INSCRIPTION ANNUEL - 2023/2024**

## À RETOURNER IMPERATIVEMENT (Guichet, mail, boite aux lettres) A LA MAIRIE

	(4J/semaine) / Repas à 3,90€		
Mois	Nbre de repas	Montant	Règlement effectué le
Septembre	16	62,40€	
Octobre	12	46,80€	
Novembre	15	58,50€	
Décembre	13	50,70€	
Janvier	14	54,60€	
Février	14	54,60€	
Mars	12	46,80€	
Avril	11	42,90€	
Mai	13	50,70€	
Juin / Juillet	20	78,00€	

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'année 3 jours par semaine, indiquez le jour non déjeuner : ..........

Régime alimentaire spécifique :			
Sans porc : □	Sans viande : □	PAI:	

## Vous pouvez désormais régler :

- Par prélèvement automatique (venir en Mairie afin de compléter le mandat de prélèvement)
- Via le portail BL enfance à réception de la facture
- Pour les règlements en espèces ou par chèque, merci de vous déplacer dans un bureau de tabac, à la poste ou à la trésorerie munis de votre « avis des sommes à payer »

<u>ATTENTION</u>: Compte tenu des impératifs imposés par la société de restauration scolaire, les annulations et inscriptions ne peuvent être prises en compte que la veille <u>avant 10 H</u> dernier délai.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de récupérer le repas de votre enfant si vous n'aviez pas pu annuler dans les délais.

En cas d'absence non signalée dans les délais, le repas est perdu et aucune régularisation n'est possible.

Signature des parents :